

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013

Présents : Patrick BELESSORT, Monique LECLERCQ, Michel GUAY, Marc LAINE, Daniel RAYER, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Roland FRANCOIS, Flavien MARQUES.

Absents excusés : Sylvie MALVAUX, Lucien BRODIN.

Roland FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

2013-03 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – REPORT A LA RENTREE 2014/2015

Monsieur le Maire expose que la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré entrera en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale le report des réformes à l'année scolaire 2014-2015.

Il rappelle ensuite les principes de la réforme :

- ▶ Mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin à raison de cinq heures trente maximum par jour et trois heures trente maximum par demi-journée.
- ▶ Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.
- ▶ La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.
- ▶ Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires dans les conditions fixées par l'article D.521-13 du Code de l'Education.

Le Conseil municipal, à 8 voix pour et une abstention

l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.521-11, D.521-12 et D.521-13

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction d'un projet cohérent ;

Considérant l'intérêt de construire "un projet éducatif territorial" qui permette de définir un contenu de qualité pour les enfants ;

Considérant l'impact de la nouvelle semaine scolaire sur l'organisation en milieu rural des services municipaux et notamment les accueils de loisirs et toutes les activités sportives et culturelles ;

Considérant la difficulté de procéder à des recrutements d'intervenants dans des temps aussi contraints;

Sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

2013-04 : CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'adjoint administratif de 1^{ère} classe actuel peut bénéficier, compte tenu de son ancienneté, d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Pour entériner cet avancement de grade, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 20 h/semaine à compter du 1^{er} mars 2013;

2013-05 : DEMANDE D'AIDE SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des estimations établies par la DDT dans le cadre de l'Atesat pour la réfection de la voirie :

- Route de Mons VC 4 pour un montant total de 48 400€ HT soit 57 886.40€ TTC.
- Route de Chalautre VC 2 pour un montant total de 34 650€ HT soit 41 441.40€ TTC

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux de réfection de la Route de Mons VC 4 compte tenu du très mauvais état de la chaussée.
- De surseoir à ceux concernant la Route de Chalautre VC2.
- De solliciter une aide financière sur la réserve parlementaire.
- D'inscrire cette dépense au budget 2013.

Il est également décidé de réaliser du "point à temps" pour réparer la chaussée des diverses voies communales, soit par de l'enrobé à chaud ou à froid selon le coût.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Informe de l'acquisition en collaboration avec Michel GUAY, d'une saleuse pour un coût de 464.05€ TTC.
- Présente le programme des manifestations organisées par le CCAS pour l'année 2013.
- Donne lecture du rapport de l'Association ECTI concernant le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).
- Donne connaissance de la proposition de Magalie MARQUES de réaliser gracieusement un vitrail pour l'église. Il restera uniquement à la charge de la commune le coût des matériaux.
Le Conseil municipal donne son accord et choisi le modèle parmi ceux proposés.

Mme QUINOT donne compte rendu de la réunion du comité syndicale de la Communauté de Communes du Montois du 30 janvier.

Mr le Maire donne compte rendu de la réunion du 22 février sur la réforme des collectivités.

Séance levée à vingt deux heures dix
Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 1^{er} Mars 2013

Le Maire,